

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration

Jeudi 7 novembre 2019

Le conseil d'administration de Western Climate Initiative, inc. (le « conseil ») a tenu son assemblée annuelle le 7 novembre 2019, au Discovery Centre d'Halifax, en Nouvelle-Écosse. Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 14 mai, le conseil procède à l'examen des politiques de la société, à l'élection de membres de la direction et à la nomination des membres des comités permanents. Il reçoit ensuite le rapport du trésorier sur l'évaluation annuelle du respect de la Politique en matière de gestion de fonds et il examine le budget 2020. Le président, Éric Thérout, ouvre la séance vers 13 h 19, heure de l'Atlantique, soit 12 h 19, heure de l'Est ou 9 h 19, heure du Pacifique. Éric Turcotte est secrétaire de séance. La séance se déroule en anglais seulement. Une personne du public assiste par téléconférence.

Présence

Le quorum est atteint conformément aux règlements administratifs en présence des administrateurs suivants :

- Éric Thérout (président)
- Jean-Yves Benoit (trésorier)
- Jason Hollett (secrétaire)
- Rajinder Sahota (au nom de Mary Nichols)
- Mark Wenzel (au nom de Jared Blumenfeld)
- Lilani Kumaranayake

Sont également présents :

- Lauren Sanchez, État de Californie
- France Delisle, province de Québec
- Stéphane Legros, province de Québec
- Brittany White, province de Nouvelle-Écosse
- Simone Charron, province de Nouvelle-Écosse
- Greg Tamblyn, WCI, inc.
- Éric Turcotte, WCI, inc.
- Maria Montoya, WCI, inc.
- Umesh Ghodke, WCI, inc.
- Chris Delfino, Delfino Madden

M. Thérout déclare la séance publique ouverte, M. Tamblyn prend les présences et le quorum est établi. Après une brève présentation, M. Thérout demande si un administrateur souhaite faire modifier l'ordre du jour. Personne ne se manifestant, le conseil aborde le premier point à l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2019 est présenté en anglais et en français. M. Thérout demande aux administrateurs s'ils ont des questions ou des commentaires à formuler. Personne ne se manifestant, M. Thérout demande une motion pour adopter le procès-verbal tel quel. La motion de M. Hollett est appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil.

II. Politiques générales de WCI, inc.

Le conseiller juridique de WCI, inc., Chris Delfino, résume le document *Lignes directrices en matière de déontologie et Politique en matière de conflits d'intérêts* de WCI, inc. M. Delfino rappelle aux membres du conseil que les administrateurs et leurs substituts doivent tous signer le document chaque année. M. Tamblyn recueillera les déclarations signées et informera le président dès qu'il les aura toutes.

III. Élection des membres de la direction et nomination des membres des comités permanents pour l'exercice 2019-2020

a) Membres de la direction

Conformément aux règlements administratifs, le conseil élit les membres de la direction et nomme les membres qui siégeront aux comités permanents pour la prochaine année.

M. Thérout propose une motion à l'égard de la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que les personnes nommées ci-dessous soient élues au poste inscrit avant leur nom pour remplir le mandat qui leur est imparti jusqu'à la prochaine réunion annuelle des administrateurs et jusqu'à l'élection en bonne et due forme de leur successeur :

- **Président** : Éric Thérout
- **Vice-présidente** : Mary Nichols
- **Trésorier** : Jean-Yves Benoit
- **Secrétaire** : Jason Hollett

M. Thérout demande si le conseil a des questions. Personne ne se manifestant, la motion proposée par M. Thérout est appuyée par M^{me} Kumaranayake et adoptée à l'unanimité par le conseil.

b) Nomination des membres des comités permanents

i. Comité de direction

Les règlements administratifs régissent la représentation du comité de direction, qui se compose des quatre membres de la direction et qui peut comprendre des administrateurs de classe A approuvés par le conseil. Le président du conseil d'administration assume aussi la présidence du comité de direction.

M. Thérout propose la motion suivante, appuyée par M. Wenzel et adoptée à l'unanimité par le conseil :

IL EST RÉSOLU que les administrateurs suivants siègent au comité de direction : Éric Thérout, Mary Nichols, Jean-Yves Benoit et Jason Hollett.

ii. Comité de vérification

Le comité de vérification se compose de deux à six administrateurs de classe A, indépendants et bénévoles. Il est chargé de superviser la qualité et l'intégrité des pratiques en matière de comptabilité, de vérification et d'établissement de rapports. Les pouvoirs et responsabilités du comité de vérification sont précisés dans sa charte, adoptée et revue s'il y a lieu par le conseil.

M. Thérout propose la motion suivante, appuyée par M. Benoit et adoptée à l'unanimité par le conseil :

IL EST RÉSOLU que les administrateurs suivants siègent au comité de vérification : Lilani Kumaranayake, Jared Blumenfeld et Éric Thérout.

iii. Comité des finances

Le comité des finances conseille le trésorier et le conseil en ce qui a trait aux placements, au budget et à la politique budgétaire générale de la société. Le comité des finances se compose d'au moins deux administrateurs de classe A dont le trésorier, qui préside le comité.

M. Thérout propose la motion suivante, appuyée par M. Hollett et adoptée à l'unanimité par le conseil :

IL EST RÉSOLU que les administrateurs suivants siègent au comité des finances, sous la présidence du trésorier : Jean-Yves Benoit (président du comité), Mary Nichols et Jason Hollett.

IV. Rapport du comité des finances

a) Évaluation par le trésorier du respect de la Politique en matière de gestion de fonds

M. Benoit résume le rapport. Il rappelle que la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc. régit la gestion des fonds de la société et précise qu'au moins une fois l'an, le trésorier, en collaboration avec le comité des finances, doit présenter au conseil un rapport de conformité en la matière.

M. Benoit note que la société s'est conformée en tout point à la politique, depuis la modification approuvée par le conseil le 14 mai 2019. La modification visait à donner plus de marge de manœuvre au directeur général dans la gestion des liquidités de la société en l'autorisant à détenir des liquidités non garanties lors de circonstances particulières, notamment lors des retenues de soirée effectuées par ses dépositaires sur les paiements reçus d'un gouvernement participant ou pour réduire le fardeau administratif lorsqu'un placement arrive à échéance. Avant cette modification, WCI, inc. ne parvenait pas toujours à se conformer en tout point à la politique.

M. Benoit expose les principaux constats qui se dégagent du rapport et précise que les fonds ont été gérés conformément aux lois applicables et à toutes les exigences des ententes de financement conclues par la société, ainsi que de manière à répondre à ses besoins de trésorerie et à préserver le capital, dans toute la mesure du possible, tout en obtenant un taux de rendement concurrentiel qui contribue à la préservation du capital.

M. Benoit demande au conseil s'il a des questions. Comme personne ne se manifeste, il poursuit et demande si le rapport de l'analyse du flux de trésorerie sur 18 mois qui est présenté par le trésorier au comité de direction est utile et si le conseil souhaite proposer des changements. M^{me} Kumaranayake mentionne qu'elle enverra ses suggestions de modification par courriel. M. Wenzel dit apprécier les graphiques présentés dans le rapport et indique qu'il communiquera avec M. Blumenfeld afin de valider s'il souhaite y voir des modifications. M^{me} Sahota note que le rapport devrait mettre en évidence tout changement de situation ou risque d'intérêt pour le conseil. M. Benoit indique que cette information figure à la première page du rapport et que les statistiques complémentaires sont réparties dans le reste du rapport, qu'il mentionne vouloir améliorer par ailleurs.

M. Thérioux demande si le public a des questions. Personne ne se manifeste.

b) Présentation par le comité des finances du budget de 2020 et des dépenses prévues en 2021

M. Thérioux demande à M. Tamblyn de fournir un sommaire du budget de 2020 et des dépenses prévues pour 2021.

M. Tamblyn rappelle au conseil que l'approbation du budget est à l'ordre du jour de la séance à huis clos qui a lieu tout de suite après celle du conseil d'administration, et ce, pour éviter que la divulgation de renseignements supplémentaires ne nuise au processus d'approvisionnement et aux intérêts des gouvernements participants et de WCI, inc., qui préparera divers appels d'offres dès l'an prochain.

Le budget et les dépenses prévues ont été élaborés en considérant les exigences des gouvernements participants en fonction des besoins de leurs systèmes de plafonnement et d'échange respectifs. Le budget 2020 s'appuie également sur deux éléments importants : la prestation, par WCI, inc., à compter de 2020, des services de ventes aux enchères et des services financiers demandés par la Nouvelle-Écosse ainsi que la mise en œuvre du plan stratégique de WCI, inc. Le budget et les prévisions qui en découlent constituent la meilleure estimation des obligations fiscales de WCI, inc.

Le budget et les prévisions se divisent en deux catégories, soit les services liés au système de plafonnement et d'échange, ainsi que le personnel et fonctionnement de WCI, inc. Le budget pour 2020 totalise 7,2 millions de dollars, soit environ 4,6 millions de dollars pour les services liés au système de plafonnement et d'échange et 2,6 millions de dollars pour le personnel et fonctionnement de WCI, inc. Les prévisions pour 2021 totalisent 9,7 millions de dollars, soit environ 6,9 millions de dollars pour les services liés au système de plafonnement et d'échange et 2,8 millions de dollars pour le personnel et fonctionnement de WCI, inc.

M. Thérioux demande si le conseil a d'autres questions ou commentaires à formuler. M. Benoit mentionne que le budget proposé a été examiné par le comité des finances et qu'il est cohérent avec les budgets précédents et avec les besoins opérationnels à venir.

M^{me} Kumaranayake s'interroge sur la hausse du coût des services liés au système de plafonnement et d'échange de 2019 à 2020. M. Tamblyn indique que le budget alloué aux services liés au système de plafonnement et d'échange a augmenté d'environ 2,2 millions de dollars de 2019 à 2020.

M. Thérioux demande si le public a des questions ou des commentaires. Matt Lithgow, de Carbon Pulse, demande si WCI, inc. a entrepris des actions pour protéger l'intégrité des marchés dans la foulée de la poursuite intentée récemment par l'administration fédérale américaine. M. Delfino indique que le conseil en débattrait en séance à huis clos et qu'il est trop tôt pour commenter.

M. Lithgow demande si WCI, inc. entend rendre publics les résultats des travaux d'élaboration d'une méthodologie pour comptabiliser les flux de droits d'émission dans leurs marchés liés. M. Benoit indique que les travaux progressent et que les résultats devraient être communiqués au cours des prochains mois.

M. Lithgow demande si la Nouvelle-Écosse a précisé le nombre de ventes aux enchères qu'elle organisera à compter de 2020 ainsi les dates auxquelles elles auront lieu. M. Hollett indique que la province n'a donné aucune précision à cet égard, ajoutant que l'information sera rendue publique lorsqu'elle sera connue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 13 h 52, heure de l'Atlantique, soit 12 h 52, heure de l'Est ou 9 h 52, heure du Pacifique.

Le tout respectueusement soumis,

Jason Hollett, secrétaire